

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS35

présenté par

Mme Godard, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion**ARTICLE 23**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Le présent article est abrogé au 31 décembre 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes vise à prévoir une indexation des pensions de retraites en janvier 2026, et ainsi à ne pas prolonger sur les années suivant 2025 le décalage de l'indexation au mois de juillet comme le prévoit le Gouvernement.

Enfin, la rédaction juridique de cet article tout comme l'étude d'impact du PLFSS - qui indique des économies de 4,1 milliards d'euros en 2026 puis de 4,2 milliards d'euros en 2027 - laissent à penser que le décalage de la date de revalorisation du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet est pérenne – et donc se produirait chaque année - et non exceptionnel pour l'année 2025, comme communiqué par le Gouvernement.

Il convient donc de cantonner cette mesure austéritaire et aveugle à 2025.

Tel est l'objet du présent amendement.